



Handicap : Sophie Cluzel au Grand Jury.

À 48 heures de la Conférence Nationale du Handicap célébrant le 15^e anniversaire de la loi du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, invitée au Grand Jury a débité quelques vérités dans un océan de slogans, de phrases toutes faites, d'inexactitudes, voire de contrevérités. Mais tel n'est point mon propos, la presse spécialisée se chargera dans les heures qui viennent de revenir certainement sur ce discours.

Il est vrai que les trois journalistes qui l'interviewaient n'avaient pas travaillé leur questionnement, et après avoir consacré un tiers de l'émission aux questions relevant de sa compétence, les deux tiers restants furent consacrés aux autres problèmes politiques en cours, comme la réforme des retraites, les municipales, ou le divorce entre l'opinion publique et le gouvernement.

Domage, car devant un discours se voulant volontariste sur « la société inclusive pour tous, personnes handicapées, personnes âgées », sur ce qu'il y a lieu de faire, ou égrenant les mesures prises en forme de satisfecit, on eût aimé que les journalistes lui demandent, contradictoirement à ses déclarations :

- Pourquoi, seuls 20 % des appartements « accessibles » à construire seront « évolutifs » tandis que les 80 % restants ne pourront accueillir des personnes à mobilité réduite sans travaux majeurs et dont les financements pour les réaliser constituera un processus long et complexe ?
- Pourquoi, si l'Allocation aux Adultes Handicapés a bien augmenté de 90 € rattrapant partiellement le déficit de pouvoir d'achat constaté entre 2012 et 2017, le Gouvernement a-t-il procédé à la fusion pour les futurs ayants droits du Complément de Rémunération d'un montant de 179,31 € attribué sous certaines conditions à plusieurs dizaines de milliers de personnes titulaires de l'AAH avec la Majoration pour la Vie Autonome (deux compléments aux fonctions différentes et non attribués aux mêmes personnes) d'un montant de 104,77 € avec un alignement sur le montant le plus faible de surcroît inchangé depuis plus de 10 ans ?
- Pourquoi, le Gouvernement a-t-il gelé, pour les couples, le plafond de ressources ouvrant droit à l'AAH conduisant sur les 270 000 bénéficiaires actuels en duo, 25 % d'entre eux à ne pas bénéficier de l'augmentation de cette allocation ?
- Pourquoi, si l'autonomie des personnes est considérée comme un objectif fondamental par Sophie Cluzel, le Gouvernement a-t-il fait voter par sa majorité au Parlement un texte de loi soumettant le niveau de reste à charge pour les personnes dites handicapées (limité à 10 % de par la loi de 2005 mais inappliqué faute de publication du décret ad hoc depuis lors, situation condamnée par deux fois par le Conseil d'État sur recours de l'ANPIHM) lors d'un achat d'une aide technique à la seule capacité financière résiduelle des Fonds Départementaux de Compensation (de plus en plus exsangues sur ce plan depuis plusieurs années), alors qu'il serait logique que le financement relève plus largement de la Sécurité Sociale ou de la seule Prestation de Compensation du Handicap ?
- Pourquoi, cette Prestation (l'un des trois seuls réels points positifs de la loi de 2005), destinée à favoriser réellement l'autonomie des personnes dites handicapées, n'intègre toujours pas, dans les tâches dévolues à l'auxiliaire de vie sociale accompagnant la personne, les tâches de préparation des repas et de l'aide ménagère pour les personnes vivant seules ?
- Pourquoi, les moyens financiers et organisationnels nécessaires ne sont pas accordés aux MDPH afin de mettre fin aux délais interminables d'instruction des dossiers et des nombreuses erreurs commises lors de cette instruction ? Ou bien à une évaluation bâclée des conditions de vie et des besoins des personnes par une Équipe pluridisciplinaire le plus souvent réduite à une seule personne et par une Commission Départementale d'Autonomie qui n'a plus rien de collective ? Ou bien encore à la formation des personnels méconnaissant trop souvent la réglementation qu'ils sont chargés d'appliquer, ce au détriment des droits des personnes dites handicapées ?



- Pourquoi, à chaque rentrée scolaire, les parents d'enfants dits handicapés ne parviennent-ils pas, lorsque le besoin s'en fait sentir, à obtenir une Auxiliaire de Vie Scolaire, pénalisant le plus souvent pour de nombreux mois le cursus scolaire de leur enfant ?
- Pourquoi, le taux de travailleurs dits handicapés aujourd'hui au chômage est deux fois supérieure au taux de travailleurs dits valides dans la même situation et que la durée du chômage est quant à elle deux fois et demie plus longue que pour leurs homologues dits valides ?

Certes, depuis sa formation, le Gouvernement a pris différentes mesures positives. Mais elles sont le plus souvent totalement accessoires par rapport aux questions fondamentales citées ci-dessus, et de surcroît certaines relèvent d'une volonté de diminuer les coûts administratifs plutôt que de faciliter la vie des personnes handicapées !

Il en est ainsi, pour celles déjà prises ou celles annoncées :

- d'un plan de formation bénévole dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,
- de la numérisation d'un certain nombre de réponses administratives pour en faciliter l'accès,
- de la « délivrance à la vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, en cas de handicap irréversible »,
- du « droit à vie pour les bénéficiaires de la PCH dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement ».

Alors, que sortira-t-il de cette Conférence Nationale du Handicap, conférence présidée pour la circonstance par Mr Emmanuel Macron ?

Des réponses sérieuses ? Ou la seule reprise des annonces (dont on a un aperçu ci-dessus) faites par le Premier Ministre le 3 décembre, lors du dernier Comité Interministériel du handicap ?

Rendez-vous mardi soir !

Vincent Assante.

Dijon, le 9 février 2020.